

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016**

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-35

Compte rendu affiché le 1<sup>er</sup> avril 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET  
DE FINANCEMENT AVEC LA CAF  
DU RHONE POUR LES  
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU  
JEUNE ENFANT

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : I. MAINAND**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône dans le domaine de la petite enfance notamment au travers de la Prestation de Service Unique (PSU). Cette aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est versée directement aux gestionnaires d'équipements.

Pour Caluire et Cuire, elle représente une recette annuelle d'environ 1 500 000 euros.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention d'objectifs et de financement conclue pour une période de 4 ans. La CAF du Rhône propose aujourd'hui à la Ville de renouveler ce partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019. Cette nouvelle convention intègre notamment en annexe une charte de la laïcité qui réaffirme les valeurs que la CAF souhaite partager avec ses partenaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

les termes de la convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ci-annexée ;

- **AUTORISE**

sa signature par Monsieur le Député-Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET